

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2022

Le vingt-cinq mars deux mille vingt deux à dix neuf heures, le conseil municipal de la commune d'Ercheu, légalement convoqué le 18 mars 2022, s'est réuni sous la présidence de Monsieur François Lamaire, maire.  
Étaient présents : Lamaire François - Morel Nadine - Boddaert Dominique - Keller Lysiane - Boitel Catherine - Carpentier Jean-François - Duhautoy Damien - Teyssandier Sylvain - Tiron Daniel - Buisset Anne-Laure - Sauveaux Pascal - Vanlangendonck Xavier - Delimauges Didier.

Absent excusé : Oyon René qui donne pouvoir à Morel Nadine.

Absente non excusée : Potier Nathalie.

Secrétaire de séance : Keller Lysiane

---

Publié le 04 avril 2022

Avant de commencer l'ordre du jour, une minute de silence est observée en hommage à M. Pointin Michel et Mme Nuncq Yvette.

Approbation du procès-verbal du 12 novembre 2021

### TOURS DE GARDE ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

<b>1<sup>er</sup> tour</b>		<b>2<sup>ème</sup> tour</b>	
<b>8h00 - 10h45</b>	Dominique Boddaert/ Lysiane Keller/ Damien Duhautoy	<b>8h00 - 10h45</b>	Dominique Boddaert/ Lysiane Keller/ Damien Duhautoy
<b>10h45-13h30</b>	Pascal Sauveaux/ Xavier Vanlangendonck/ Catherine Boitel	<b>10h45-13h30</b>	Pascal Sauveaux/ Xavier Vanlangendonck/ Catherine Boitel
<b>13h30-16h15</b>	Anne-Laure Buisset/ Daniel Tiron/ Sylvain Teyssandier	<b>13h30-16h15</b>	Anne-Laure Buisset/ Daniel Tiron/ Sylvain Teyssandier
<b>16h15-19h</b>	François Lamaire/ Didier Delimauges/ Nadine Morel	<b>16h15-19h</b>	François Lamaire/ Didier Delimauges/ Nadine Morel
<b>Dépouillement</b>	<u>Table 1</u> : René Oyon/ Didier Delimauges/ Sylvain Teyssandier/ Daniel Tiron <u>Table 2</u> : Damien Duhautoy/ Lysiane Keller/ Pascal Sauveaux/ Potier Nathalie	<b>Dépouillement</b>	<u>Table 1</u> : René Oyon/ Didier Delimauges/ Sylvain Teyssandier/ Daniel Tiron <u>Table 2</u> : Damien Duhautoy/ Lysiane Keller/ Pascal Sauveaux/ Potier Nathalie
<b>Membres du bureau</b>	Catherine Boitel/ François Lamaire/ Nadine Morel/ Jean-François Carpentier	<b>Membres du bureau</b>	Catherine Boitel/ François Lamaire/ Nadine Morel/ Jean-François Carpentier

### PROJET EMBELLISSEMENT DES POSTES DE TRANSFORMATION

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal le projet d'embellissement des postes de transformation proposé par la fédération départementale d'énergie de la Somme. Ces travaux sont financés à hauteur de 50% par la FDE80 et 50% par le concessionnaire. La commune peut être amenée à financer le surcoût si le devis dépasse les plafonds habituellement pratiqués en fonction de la taille du poste et du nombre de faces à traiter.

Il reste à charge de la commune :

- le nettoyage du poste
- la TVA si le choix se porte sur un artiste assujetti à la TVA

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux proposent à l'unanimité des présents de rénover le poste de transformation situé route de Roye et choisissent pour thème les animaux avec un paysage.

## PROJET DE DÉLIBÉRATION RELATIF A LA JOURNÉE DE SOLIDARITÉ

Le maire d'Ercheu,

*Vu le code général de collectivités territoriales,*

*Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,*

*Vu la Loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 modifiée relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées,*

*Vu la Loi n° 2008-351 du 16 avril 2008 relative à la journée de solidarité,*

Le maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir les modalités d'accomplissement de la journée de solidarité dans la collectivité.

Il propose au conseil municipal que cette journée soit effectuée de la manière suivante :

- Le travail d'un jour férié chômé à l'exception du 1<sup>er</sup> mai

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide que la journée de solidarité sera accomplie dans la collectivité de la manière suivante : Le travail d'un jour férié chômé à l'exception du 1<sup>er</sup> mai à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## REPAS DES AINÉS

Madame Nadine Morel 1<sup>ère</sup> adjointe rappelle que le repas des aînés aura lieu le dimanche 22 mai 2022. Les conseillers distribueront prochainement les cartons d'invitation. Le repas est offert aux personnes ayant atteint l'âge de 65 ans au 31 décembre 2022 et pour les accompagnants, le repas est au tarif de 30€. Madame Morel présente le menu de cet évènement financé par le CCAS à l'exception du champagne offert par les membres du conseil municipal.

## HALTE FLUVIALE ERCHEU

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal le projet d'halte fluviale à Ercheu ainsi que son financement à la charge de la Communauté de Communes du Grand Roye.

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales,

**Vu** l'Arrêté Préfectoral n°80-2018-04-12-001 du 12 avril 2018 modifiant les statuts de la Communauté de Communes du Grand Roye,

CONSIDÉRANT les statuts de la Communauté de Communes et notamment l'article 5, « Développement économique » et les compétences mentionnées dans cet article :

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités Industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme,

CONSIDÉRANT la présentation et le financement du projet par la société du Canal Seine Nord Europe et

CONSIDÉRANT que notre commune a un projet de halte fluviale dans le cadre de la création du Canal Seine Nord Europe,

CONSIDÉRANT que cette opportunité de développement du territoire doit être saisie,

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes du Grand Roye possède toutes les compétences requises pour être porteur de ce projet et faire réaliser dans un premier temps une étude de faisabilité,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (7 voix pour, 5 voix contre)

DÉCIDE :

### ARTICLE 1 :

De maintenir le souhait de réaliser ce projet de halte fluviale dans le cadre de la construction du Canal Seine Nord Europe,

## ARTICLE 2 :

De confier à la CCGR la maîtrise d'ouvrage de ce projet en relation avec la société du Canal Seine Nord Europe,

## ARTICLE 3 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document utile à la bonne exécution de cette délibération.

## QUESTIONS DIVERSES

- Subvention SDIS Nesle : Monsieur le maire fait la lecture d'un courrier du centre de secours de Nesle sollicitant une subvention pour leur rassemblement prévu le 14 mai 2022. Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité de verser une subvention de 150 € pour financer cet évènement.
- Subvention CAPEM : Le Centre d'Animation Pédagogique des Ecoles de la circonscription de Montdidier sollicite l'adhésion de la commune afin de soutenir leurs actions pédagogiques. L'adhésion pour l'année 2022 s'élève à 42€. Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité d'adhérer à la CAPEM pour un montant de 42€.
- Souvenir français : Madame Keller informe les conseillers municipaux que les bénévoles du Souvenir français ont remis en état une tombe d'un combattant de la guerre 1914/1918. Deux autres tombes vont être prochainement restaurées. De ce fait, Madame Keller propose de leur attribuer une subvention. Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux décident à l'unanimité d'attribuer une subvention de 100€ au Souvenir français.
- Branchages : Madame Keller demande si le dépôt de branchages au terrain communal sera possible cette année. Monsieur le maire l'informe qu'à partir du 1<sup>er</sup> avril, le terrain communal sera accessible le samedi et le dimanche de 9h à 18h aux habitants de la commune uniquement pour y déposer leurs branchages. Un avis à la population sera distribué prochainement pour prévenir les habitants. M. Duhautoy requiert que le tas soit limité. Le maire lui répond qu'effectivement qu'une fois que le tas aura atteint sa hauteur maximale l'accès au terrain et le dépôt de branchages seront interdits. M. Delimauges informe que des branchages ont été déposés route de Libermont et seront à déplacer au terrain communal.
- Eglise : Madame Keller prévient que la luminosité est faible à l'église et qu'il faudrait de ce fait mettre un éclairage plus fort. Elle demande également la possibilité de demander un devis pour le nettoyage intérieur de l'église. Monsieur le maire va demander un devis au chantier d'insertion de la Communauté de Communes du Grand Roye.
- Jeu d'arc : Madame Boitel demande si les travaux au jeu d'arc sont envisagés. M. le maire lui répond qu'il souhaite remettre en état le jeu d'arc avant la fin du mandat.
- Opération Hauts-de-France propres : M. Boddaert, en tant que président de la société de chasse, remercie les personnes (environ 30) ayant participé à l'opération Hauts-de-France propres le samedi 19 mars. 2m<sup>3</sup> de déchets ont été ramassés ainsi que 70 bouteilles en verre. Les écoles ont également participé au nettoyage de la commune le vendredi 18 mars
- Travaux : M. Delimauges demande s'il est possible d'installer l'électricité et de refaire la dalle dans le garage du logement rue du Moulin. Il informe également qu'un poteau lumineux sur le parking du Cocci'Market a de nouveau été embouti. Des arceaux vont être installés afin de protéger ces poteaux. M. Duhautoy signale qu'un arbre est mort dans la cité et qu'il faut le couper. M. Boddaert s'inquiète de la formation de trous route de Libermont. Un signalement a de nouveau été fait au département qui va intervenir prochainement. Mme Morel prévient qu'un bout de trottoir est endommagé rue des Clercs Dufour.
- Sécurité : M. Delimauges informe qu'un habitant lui a fait la remarque sur la vitesse excessive des tracteurs dans la commune et notamment rue du bois. La gendarmerie a été prévenue et régulièrement un rappel est fait auprès des agriculteurs. M. Vanlandengonck signale également que régulièrement des véhicules stationnent devant le poteau incendie rue Sœur Saint Vincent ce qui est strictement interdit.
- Confidentialité : Mme Morel indique que plusieurs habitants ont signalé que lorsqu'ils se rendaient à l'agence postale, des clients étaient présents avant leur arrivée et restaient ce qui les dérangeait. L'information sera transmise à l'employée.

- Bornage : Mme Morel fait part d'une question de M. Oyon, absent excusé, concernant l'achat de la parcelle ZM 148. Il se demande pour quelle raison les frais de bornage sont à la charge de la commune et non du vendeur comme cela est coutume. Le maire explique que les frais de bornage ne sont pas automatiquement à la charge du vendeur et celui-ci a fait un effort commercial sur le prix du terrain, il a donc été convenu que les frais de bornage soient à la charge de la commune.

Séance levée à 20h33.